

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_023 - Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2023 - APPROBATION

Considérant la gestion 2023 exercée par le comptable public, au cours de l'exercice considéré ;

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives s'y rattachant, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal constatés à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif – budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers,

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés (51 votes POUR, 3 votes CONTRE, 1 Abstention) :

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_024 - Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITE LAFON DE MEDOUC - COMPTE DE GESTION 2023 - APPROBATION

Considérant la gestion 2023 exercée par le comptable public, au cours de l'exercice considéré ;

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives s'y rattachant, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal constatés à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif – budget annexe – Zone d'activité LAFON DE MEDOUC de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers,

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés (52 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 Abstention) :

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe – Zone d'Activité LAFON DE MEDOUC de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

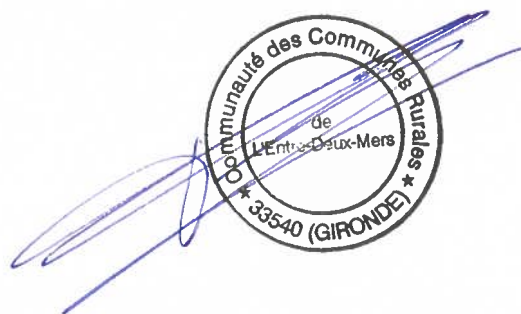
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 43

Votants : 54

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Frédéric MAULUN,

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_025 - Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION

Sous la présidence de séance de Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président aux finances,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés (51 votes POUR, 1 vote CONTRE, 2 Abstentions) :

DELIBERANT sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers dressé par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	7 833 888.01 €
Recettes de fonctionnement	9 444 017.95 €
Résultat comptable de l'exercice 2023	1 610 129.94 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	2 668 633.48 €
Résultat définitif 2023	4 278 763.42 €

- Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 102 626.59 €
Recettes d'investissement	2 925 844.97 €
Résultat comptable de l'exercice 2023	823 218.38 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	- 1 718 772.87 €
Résultat cumulé	- 895 554.49 €
Restes à réaliser	
Dépenses	734 650.00 €
Recettes	394 752.00 €
Résultat définitif 2023	- 1 235 452.49 €

CONSTATE aussi bien par la comptabilité, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE ET VOTE les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif annexé et résumés ci-dessus.

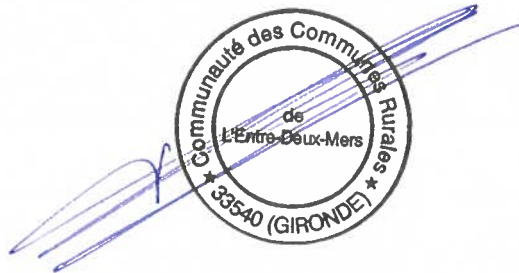
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 43

Votants : 54

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE, Frédéric MAULUN,

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_026 - Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITE LAFON DE MEDOUC - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION

Sous la présidence de séance de Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président aux finances,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés (51 votes POUR, 1 vote CONTRE, 2 Abstentions) :

DELIBERANT sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe – Zone d'Activité LAFON DE MEDOUC de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers dressé par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023 et les décisions modificatives s'y rapportant,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	321 984.71 €
Recettes de fonctionnement	341 594.28 €
Résultat comptable de l'exercice 2022	19 609.57 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	79 260.00 €
Résultat à reporter au BP 2022	98 869.57 €

- Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	341 594.28 €
Recettes d'investissement	319 824.71 €
Résultat comptable de l'exercice 2022	-21 769.57 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	42 653.50 €
Résultat à reporter au BP 2022	20 883.93 €

CONSTATE aussi bien par la comptabilité, les identités et valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE ET VOTE les résultats définitifs tels qu'ils figurent au compte administratif annexé et résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_027 - Objet : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers adopté par le Conseil Communautaire, par délibération du 8 avril 2024,

Considérant que ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 718 772.87			2 668 633.48	1 718 772.87	2 668 633.48
Opérations exercice	2 102 626.59	2 925 844.97	7 833 888.01	9 444 017.95	9 936 514.60	12 369 862.47
Total	3 821 399.46	2 925 844.97	7 833 888.01	12 112 651.43	11 655 287.47	15 038 495.95
Résultat de clôture	895 554.49			4 278 763.42		3 383 208.48
Restes à réaliser	734 650.00	394 752.00			734 650.00	394 752.00
Total cumulé	1 630 204.49	394 752.00			12 389 937.47	15 433 247.95
Résultat définitif	1 235 452.49			4 278 763.42		3 043 310.48

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés décide (52 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 Abstention) :

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers de l'exercice 2023 d'un montant de 3 043 310.93 € (4 278 763.42 € - 1 235 452.49 € au 1068) au compte R 002 de la section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2024 ;
- **D'AFFECTER** au Budget Primitif de l'exercice 2024 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement – compte R 1068 un montant de 1 235 452.49 € (895 554.49 € déficit d'investissement + 734 650.00 € Dépenses Restes à réaliser- 394 752.00 € Recettes Restes à réaliser) ;
- **DE REPRENDRE** le déficit cumulé d'investissement du budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers de l'exercice 2023 d'un montant de 895 554.49 € au compte D 001 de la section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
 Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 44

Votants : 55

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_028 - Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITE LAFON DE MEDOUC - AFFECTATION DES RESULTATS

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice antérieur ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe – Zone d'activité LAFON DE MEDOUC de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers adopté par le Conseil Communautaire, par délibération du 8 avril 2024,

Considérant que ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 653.50		79 260.00		121 913.50
Opérations exercice	341 594.28	319 824.71	321 984.71	341 594.28	663 578.99	661 418.99
Total	341 594.28	362 478.21	321 984.71	420 854.28	663 578.99	783 332.59
Résultat de clôture		20 883.93		98 869.57		119 753.50
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif		20 883.93		98 869.57		119 753.50

Entendu ce qui précède,

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents et représentés décide (54 votes POUR, 1 Abstention) :

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe – Zone d'activité LAFON DE MEDOUC de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers - de l'exercice 2023 pour un montant de 98 869.57 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

- **DE REPRENDRE** l'excédent cumulé d'investissement du budget annexe – Zone d'activité LAFON DE MEDOUC de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers - de l'exercice 2023 d'un montant de 20 883.93 € au compte R 001 de la section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 44

Votants : 55

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_029M - Objet : BUDGET 2024 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'exercice 2024 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2024, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés d'augmenter les taxes de 5% (28 votes POUR une augmentation à hauteur de 5%, 13 votes pour une augmentation à hauteur de 10%, 8 Abstentions, 6 Non Votants - cette hausse ne peut s'appliquer à la CFE en raison de la règle de la corrélation des taux - taux CFE autorisé à 26.75 % maximum), d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits attendus
Taxe Foncière bâtie additionnelle	13 040 000	1.76 %	229 504 €
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	2 266 000	3.23 %	73 192 €
Taxe d'Habitation additionnelle	1 914 000	11.97 %	229 106 €
CFE	1 771 000	26.75 %	473 743 €
TOTAL			1 005 545€

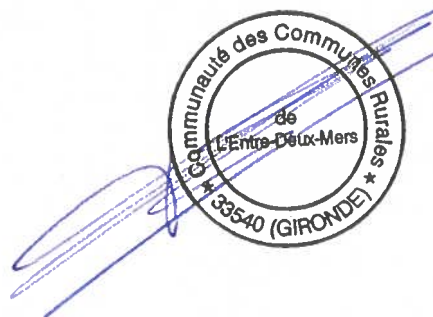
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_030 - Objet : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - VOTE DES TAUX 2024 DES COMMUNES DE GORNAC ET MOURENS

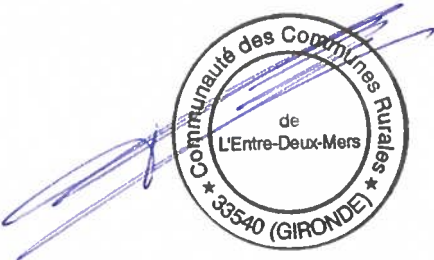
Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (39 votes POUR, 2 votes CONTRE, 8 Abstentions, 6 Non Votants) d'approuver les taux suivants :

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2024
GORNAC	189	437 710	48 281	11.03 %
MOURENS	299	264 716	43 112	16.29 %

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_031M - Objet : TAXE GEMAPI - VOTE DU PRODUIT 2024 ATTENDU

Madame Mireille AVENTIN représentée par Monsieur Frédéric MAULUN
Madame Christelle COUNILH représentée par Monsieur Florent MAYET
Madame Marie-France DALLA LONGA représentée par Monsieur Jean-Marc PRA
Monsieur Michel DULON représenté par Madame Carole DELADERRIERE
Madame Véronique DUPORGE représentée par Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY
Monsieur Olivier JONET représenté par Monsieur Laurent NOEL
Monsieur Lionel LAFAYE représenté par Madame Josette MUGRON
Madame Martine LOPEZ représentée par Monsieur Benjamin MALAMBIC
Monsieur Christophe MIQUEU représenté par Monsieur Dominique ROBERT
Monsieur Michel REDON représenté par Madame Sylviane LEVEQUE

Monsieur Christophe SERENA représenté par Moinsieur Eric GUERIN.

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Drot Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2024 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (46 votes POUR, 4 votes CONTRE, 2 Abstentions, 3 Non Votants), décide :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au de montant 124 000 € ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_032 - Objet : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2024 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	10 876 107.00 €	1 421 577.00 €	12 297 684.00 €	12 255 327.00 €	42 357.00 €	12 297 684.00 €

Section d'investissement	3 327 004.49 €	42 357.00 €	3 369 361.49 €	1 947 784.49 €	1 421 577.00 €	3 369 361.49 €
Total	14 203 111.49 €	1 463 934.00 €	15 667 045.49 €	14 203 114.49 €	1 463 934.00 €	15 667 045.49 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	5 853 145.54 €		5 853 145.54 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 766 150.00 €		2 766 150.00 €
014	Atténuation de produits	894 026.46 €		894 026.46 €
65	Autres charges de gestion courante	1 189 665.00 €		1 189 665.00 €
66	Charges financières	111 120.00 €		111 120.00 €
67	Charges exceptionnelles	62 000.00 €		62 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions			
023	Virement à la section d'investissement		1 228 577.00 €	1 228 577.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		193 000.00 €	193 000.00 €
Total		10 876 107.00 €	1 421 577.00 €	12 297 684.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 043 310.93 €		3 043 310.93 €
013	Atténuation de charges	90 000.00 €		90 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 571 600.00 €		2 571 600.00 €
73	Impôts et taxes	2 850 665.66 €		2 850 665.66 €
731	Fiscalité locale	1 538 918.41 €		1 538 918.41 €
74	Dotations, subventions et participations	2 057 332.00 €		1 997 849.00 €
75	Autres produits de gestion courante	93 600.00 €		93 600.00 €
78	Reprises provisions	9 900.00 €		9 900.00 €
042	Opérations d'ordre		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		12 255 327.00 €	42 357.00 €	12 297 684.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	895 554.49 €		895 554.49 €
	Opérations d'équipement	2 110 940.00 €		2 110 940.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	320 510.00 €		320 510.00 €
45	Opérations pour compte de tiers			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 357.00 €	42 357.00 €
Total		3 327 004.49 €	42 357.00 €	3 369 361.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	548 332.00 €		548 332.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 000.00 €		164 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 235 452.49 €		1 235 452.49 €
027	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
021	Virement de la section de fonctionnement		1 228 577.00 €	1 228 577.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		193 000.00 €	193 000.00 €
Total		1 947 784.49 €	1 421 577.00 €	3 369 361.49 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (40 votes POUR, 10 votes CONTRE, 5 Abstentions) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

Le Président,

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240408-DEL_2024_032-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 44

Votants : 55

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_033 - Objet : BUDGET ZONE D'ACTIVITE LAFON DE MEDOUC - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2024 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de	93 765.84 €	377 625.29 €	471 391.13 €	174 469.57 €	296 921.56 €	471 391.13 €

fonctionne ment						
Section d'investisse ment	101 587.66 €	295 921.56 €	397 509.22 €	20 883.93 €	376 625.29 €	397 509.22 €
Total	195 353.50 €	673 546.85 €	868 900.35 €	195 353.50 €	673 546.85 €	868 900.35 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	5 000.00 €		5 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	88 765.84 €		88 765.84 €
66	Charges financières			
023	Virement à la section d'investissement		35 031.01 €	35 031.01 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		341 594.13 €	341 594.13 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		93 765.84 €	377 625.29 €	471 391.13 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	98 869.57 €		98 869.57 €
70	Produis des services, du domaine et ventes diverses	75 600.00 €		75 600.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		295 921.56 €	295 921.56 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		174 469.57 €	296 921.56 €	471 391.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		295 921.56 €	295 921.56 €

Total	101 587.66 €	295 921.56 €	397 509.22 €
-------	--------------	--------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté	20 883.93 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		35 031.01 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		341 594.28 €	
Total		20 883.03 €	376 625.29 €	397 509.22 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (45 votes POUR, 2 votes CONTRE, 6 Abstentions, 2 Non Votants) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
 Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_034 - Objet : ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 7 329.14 € ;

Vu le Budget Primitif 2024 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers – Chapitre 65 – Articles 6542 ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240408-DEL_2024_034-DE

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 10 votes CONTRE, 2 Abstentions, 1 Non Votant), décide :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 7 329.14 €.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 44

Votants : 55

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_035 - Objet : PHARMACIE DE TARGON - RENOUVELLEMENT DU BAIL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'aux termes d'un acte passé par Maître Sandrine ROULIERE, Notaire à Sauveterre de Guyenne, en date du 3 juillet 2015 la Communauté de Communes du canton de Targon avait donné à bail à la SNC BIZAT ANSELME, un local commercial sis à Targon, pour une durée de 9 années ayant pris effet le 20 avril 2015, à destination d'Officine à Pharmacie.

Une cession dudit fonds de commerce par la SNC BIZAT-ANSELME à la SELARL Pharmacie de Targon a été consentie en septembre 2021, sous conditions du respect des termes du bail commercial initial.

Le bail commercial venant à échéance le 19 avril 2024, il est nécessaire de le renouveler par acte notarié aux conditions et dispositions identiques, pour une nouvelle durée de 9 années.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (52 votes POUR, 2 Abstentions, 1 Non Votant), décide :

- **DE DONNER** délégation de signature à Monsieur Daniel BARBE, Président, pour la signature de tous les actes et sous seings relatifs au renouvellement du bail commercial du local sis à Targon, à destination d'Officine à Pharmacie ;

- **DE DONNER** délégation de signature à Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président, pour la signature de tous les actes et sous seings relatifs au renouvellement du bail commercial du local sis à Targon, à destination d'Officine à Pharmacie en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Président.

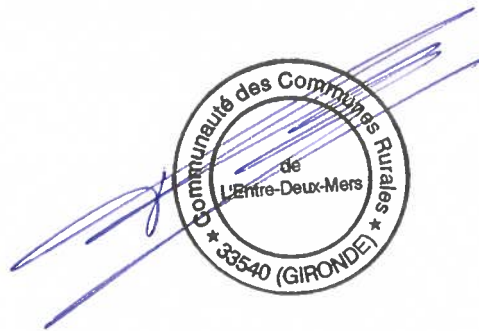
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 29/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 44

Votants : 55

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, René BOUDIGUE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Anne-Marie CASTAGNET, Maryse CHEYROU, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, André GREZE, Eric GUERIN, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Sylviane LEVEQUE, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Laurent NOEL, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, Bernard REBILLOU, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Michel SOUHAIT, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Sylvie TESSIER, Rémi VILLENEUVE

Représentés : Mireille AVENTIN, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Michel DULON, Véronique DUPORGE, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Martine LOPEZ, Christophe MIQUEU, Michel REDON, Christophe SERENA

Excusés : Cyril ABELA, Jean-Pierre GASNAULT

Absents : Daniel AUBERT, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Thierry LABORDE, François LUC, Jean-Marie VIAUD

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_036 - Objet : FRANCE SERVICES A SAUVETERRE DE GUYENNE - AUTORISATION DE RECRUTER

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'importance des France Services, offrant aux usagers un accompagnement à la résolution de leurs démarches administratives.

Ils offrent une grande accessibilité des services publics au travers l'accueil physique par 2 agents de la collectivité, par France Service, formés, sur une amplitude horaire de 27 heures hebdomadaires.

Le France Services de Sauveterre connaît une augmentation de la fréquentation (+54.48% entre 2021 et 2023). Actuellement 2 agents assurent l'accueil et l'accompagnement des usagers, dont l'un à temps partiel (agent sur des missions de secrétariat de direction + missions France services)

Afin de maintenir un service de qualité, il devient indispensable que 2 agents à temps complet puissent assurer la prise en charge de l'utilisateur.

Il est proposé le recrutement d'un agent France Services à temps complet, l'agent assurant le temps partiel étant intégré à part entière sur des missions de secrétariat de direction et Ressources Humaines.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (47 votes POUR, 2 votes CONTRE, 5 Abstentions, 1 Non Votant) décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent à temps complet au sein de la structure France Services de Sauveterre de Guyenne.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE.

